

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Votre parcours, vos décisions.

Pourquoi parler de directives anticipées avant votre hospitalisation ?

Lors de votre séjour en HDJ, vous serez accompagné(e) dans un parcours de soins qui peut inclure des moments de vulnérabilité ou des décisions médicales importantes. Les directives anticipées vous permettent d'exprimer à l'avance vos souhaits concernant votre prise en charge si, un jour, vous ne pouvez plus communiquer vos choix. C'est un droit pour chaque patient adulte, simple, gratuit et modifiable à tout moment.

➤ **À quoi servent les directives anticipées ?**

Elles permettent de préciser :

- Vos souhaits concernant les traitements en cas de situation grave,
- Ce que vous acceptez ou refusez,
- la manière dont vous souhaitez être accompagné(e) si vous ne pouvez plus vous exprimer.

Elles guident l'équipe médicale et respectent vos valeurs, même en cas d'urgence.

➤ **Pourquoi c'est particulièrement important ?**

Dans un parcours de soins, il peut exister :

- Des périodes de fragilité émotionnelle,
- Des risques de confusion ou de perte temporaire de discernement,
- Des situations où les décisions doivent être prises rapidement.

➤ **À qui les transmettre ?**

Un document à compléter vous sera remis lors de votre admission et conservé dans votre dossier.

Vous pouvez aussi les rédiger sur papier libre et les remettre à l'équipe.

Votre équipe reste disponible.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez être accompagné(e) pour rédiger vos directives anticipées, l'équipe du service est là pour vous soutenir.